



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du jeudi 2 mars 2023

Lieu : Salle du conseil, mairie de Saint-Paul en Chablais

Date de convocation : le 24 février 2023

Président de séance : GILLET Bruno

Secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (14) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, DUCRET Marie-Claire, ZIMMERMANN Sophie, LAURANT Thierry, TRINCAT Christophe, COLIN Benoît, PINGET Denis, BURNET Stéphanie, VIOLLAZ Emilie, GALLAY Claude, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, GILLANT Olivier

Absent (1) : GRIVEL Céline

Excusés (4) : WIART Florine (donne pouvoir à Mme VIOLLAZ Emilie), MICHOUX Max (donne pouvoir à M. GILLET Bruno), CHEVALLAY Patrice (donne pouvoir à M. TRINCAT Christophe), VEZIN Pascale (donne pouvoir à M. PODEVIN Christian)

Votants (18)

Le maire ouvre la séance à 19h05, il rend hommage à M. Gérard VEZIN, pour son engagement à titre de délégué syndical de la SAEME, mais également au titre d'élu à SAINT PAUL en CHABLAIS où il exerçait les missions d'adjoint aux finances. Une minute de silence est observée.

Rappel de l'ordre du jour

Les participants acceptent la désignation du secrétaire de séance : M. COLIN Benoît.

1. Approbation du PV de la séance du 26 janvier 2023

Le maire donne lecture des points abordés lors du dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, approuve à l'UNANIMITÉ le Procès-Verbal du 26 janvier 2023.

2. Reprise des délibérations du Conseil Municipal du 26 janvier 2023

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune de Saint Paul en Chablais a été interpellée par la Préfecture, car les délibérations prises lors du dernier conseil municipal sont entachées d'illégalité, pour vice de forme. En effet, chacune d'entre elles doit être conjointement signées par le Maire et par le secrétaire de séance.

Par conséquent, il est demandé aux membres présents de valider l'ensemble des délibérations du 26 janvier 2023, à savoir :

- Adhésion à l'assurance chômage
- Achat d'un terrain sous la Chapelle de Lyonnet
- Mise à jour du tableau de classement des voies communales
- Restauration scolaire : évolution des tarifs
- Finances : remboursement des frais de déplacement
- Bibliothèque intercommunale : bilan 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider les délibérations prises le 26 janvier 2023

3. Convention Centre de Loisirs Léo Lagrange :

M. Claude GALLAY rappelle que la commune met à disposition des locaux de l'école du chef-lieu pour l'accueil du centre de loisirs du plateau de Gavot. La convention s'achèvera le 30 juin 2023. Considérant les projets de travaux envisagés, il demande au Conseil Municipal de se positionner sur la reconduction de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de prolonger la mise à disposition des locaux et du matériel, jusqu'en juin 2024.

4. Calendrier des manifestations

Mme Marie-Françoise PAUTHIER présente le calendrier des manifestations 2023.

Pour le 1^{er} semestre 2023, il est proposé les manifestations suivantes :

samedi 11 mars 2023	Veillée Bretonne (Gavotine)
mardi 14 mars 2023	Carnaval de l'école chef lieu
dimanche 19 mars 2023	Chanson des Alpes (groupe Message)
dimanche 9 avril 2023	Concert de Pâques
samedi 13 mai 2023	Fièvre du Samedi soir (écho de Gavot)
dimanche 14 mai 2023	Démarrage des marchés
samedi 10 juin 2023	Bal du FCGAVOT
samedi 10 juin 2023	Fête des mères (CCAS)
dimanche 11 juin 2023	Trophée départemental des jeunes VTT
vendredi 30 juin 2023	Fête de l'école du Chef Lieu

Il est proposé de programmer l'inauguration du pumtrack, en fonction des disponibilités des représentants du département et Région qui ont participé au financement.

Pour le 2^e semestre 2023, il est envisagé :

dimanche 9 juillet 2023	Bellicime au départ de Bernex
samedi 15 juillet 2023	Fête nationale
dimanche 16 juillet 2023	Balades accoustiques (randonnées)
samedi 22 juillet 2023	Balades en scène : Guégan...
dimanche 6 août 2023	Fête du Lac
dimanche 27 août 2023	Forum des associations
16 et 17 septembre 2023	Journées du Patrimoine + triathlon (Evian)
vendredi 29 septembre 2023	Goûter des aînés (CCAS)
dimanche 8 octobre 2023	Fête de la pomme ?
samedi 4 novembre 2023	Artistes d'un soir
dimanche 19 novembre 2023	Repas Canadien
dimanche 10 décembre 2023	Fête de la Rissolle ?
samedi 16 décembre 2023	Concert de Noël (écho de Gavot)

Mme PAUTHIER explique que la commission animation constate que la Fête de la Pomme et la Fête de la Rissolle sont lourdes à porter tout en ayant les avantages de rassembler toutes les générations et de participer à l'identité de la commune. Elle propose au Conseil Municipal de se positionner pour confier la mission d'une des deux fêtes à la fédération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de proposer la reprise de la Fête de la Pomme par la fédération et de l'accompagner dans l'organisation de l'évènement

5. Communication : Prestataire extérieur

Mme Sophie ZIMMERMANN explique que la commune devra communiquer sur un grand nombre de manifestations, pour d'autres, elle ne sera que simple relais de l'organisateur.

La commune n'ayant plus de chargé de communication, il est important que le Conseil Municipal se positionne sur le concours d'un responsable éditorial pour l'édition du bulletin municipal pour un coût approximatif de 450 € brut par jour, soit une estimation de 9 000 € à 13 500 € brut. Il est précisé que chaque élu devra communiquer sur son domaine de compétence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de faire appel à un prestataire extérieur au coût maximum de 13 500 €.

6. Animation : Proposition d'offre d'emploi

Mme Marie-Françoise PAUTHIER explique que plusieurs scénarios sont envisageables :

- Soit la mairie maintient ½ poste consacré à la mise en place des marchés et à l'organisation des évènements et manifestations
- Soit la mairie sollicite la fédération Saint Paul en Fêtes pour l'organisation des évènements et manifestations et la mise en place des marchés

- Soit la mairie prend en charge les marchés et la Fédération les animations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de maintenir le ½ poste et de lancer une offre d'emploi, avec possibilité de soutien par la fédération pour une animation, une manifestation ou les marchés. Une fiche de poste sera à compléter par la commission animation.

7. Règlement intérieur de la Maison Médicale

M. le Maire explique qu'un règlement intérieur de la Maison Médicale a été rédigé, l'objectif étant d'énoncer de façon claire les droits et obligations du propriétaire et des locataires.

Le principe est l'autorisation de collaboration ou sous location donnée au locataire sous réserve de l'exercice de la même spécialité et d'information à la mairie

D'autres règles sont édictées, par exemple : Les animaux et tabac sont proscrits. La gestion des déchets (DASRI) se fait directement par le professionnel. Le loyer révisable s'élève à 25.59 € TTC / m² pour les occupations inférieures à 5 jours, et 16.14 € TTC / m² pour les occupations à la semaine.

Le présent projet de règlement a été élaboré et présenté aux professionnels de santé à l'occasion de deux réunions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur de la Maison Médicale tel que présenté.

8. Urbanisme : Création d'une AOP dans le centre bourg

M. le Maire explique que pour prendre en compte les récentes inondations reconnues « catastrophes naturelles », les problèmes de circulation du centre bourg, d'infiltration et les contraintes architecturales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la création d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) couvrant les bâtiments existants sur la gauche en montant route de la Sauge ainsi que les terrains attenants.

9. Projet de rénovation – extension de l'école du chef-lieu

Compte tenu de l'enjeu du projet de travaux de rénovation – extension de l'école et l'absence de personnel compétent pour ce domaine, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le recours à un AMO (Assistant à Maitrise d'Ouvrage), l'objectif étant de représenter les intérêts de la commune auprès des entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision de recours à un AMO, lequel devra être implanté sur le secteur, pour réduire les frais de trajet facturés.

10. Rapport des commissions

Commission urbanisme :

M. Thierry LAURANT expose qu'un seul permis de construire a été validé depuis la dernière séance.

Concernant le projet de construction à Poëse, un premier permis de construire a été refusé. L'architecte, le propriétaire et le promoteur souhaitent un rendez-vous pour étudier ce qui peut se faire sur le terrain. Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet, notamment la densité admissible, le type d'habitat à privilégier (maisons individuelles, habitat intermédiaire ou collectif), l'accès au tènement et la circulation.

Une consultation dématérialisée sera proposée du vendredi 03/03 au lundi 06/03 afin de recueillir l'avis et les remarques de tous les membres du conseil municipal.

11. Questions diverses

Aménagement forestier :

M. le Maire informe qu'en raison du changement climatique, après déplacement sur les parcelles avec les responsables de l'ONF, il est envisagé la coupe de certaines parcelles de bois devenus trop serrées et fragiles, avec plantation d'essences adaptées tels que des chênes ou des mélèzes.

Révision de la signalisation routière et service

M. le Maire explique que la mairie est sollicitée par des commerces qui souhaitent apposer des panneaux sur le territoire, d'autres ne font aucune demande et un affichage sauvage se répand. Par conséquent, des panneaux non conformes à la réglementation de la signalisation routière ont été recensés.

Il est également constaté une mauvaise signalisation, avec des panneaux quelquefois hors d'usage. Ainsi, le Maire propose de créer un groupe de travail pour actualiser ces panneaux. Mme Sophie ZIMMERMANN, Ms. Christophe TRINCAT, Patrice CHEVALLAY, Denis PINGET et Christian PODEVIN sont volontaires pour constituer cette commission en charge de faire un diagnostic de la signalisation routière avec proposition d'actualisation, de la signalétique des services et de la mise en valeur du centre-bourg par de bonnes indications.

Relevé des sources sur le territoire de SAINT PAUL :

M. le Maire explique qu'il souhaite mettre en place un groupe de travail avec des Aînés du village pour recenser l'ensemble des sources existantes sur la commune, qu'elles soient privées ou publiques, cela à titre de prévention à la suite du changement climatique mais aussi pour des raisons patrimoniales et pour anticiper toutes mesures éventuelles de restriction.

M. le Maire informe les membres présents qu'un reportage a été effectué par France 3, sur l'Eau, l'impluvium et une visite de la station de pompage. Cette émission sera diffusée le 10 mars 2023 à 22h30.

Point Ressources Humaines :

La commune est démunie de Directeur Général des Services. Aussi, une offre d'emploi a été diffusée. Seulement 12 candidats ont répondu dont 2 pourraient partiellement répondre aux besoins de la commune.

Concernant la recherche d'un Directeur des Services Techniques, 15 candidatures ont été reçues, seulement 2 pourraient correspondre.

Point finances :

M. le Maire informe que le Département de Haute Savoie s'engage à subventionner le programme des travaux de la plage, à hauteur de 119 547.36 € pour la mise en place de la patageoire et restaurant : la commission travaux étudie le changement des bois des terrasses (usagées par le temps) et fera part des devis.

Agenda :

Il est programmé un Conseil Privé le jeudi 16 mars 2023 à 18h30 consacré à l'habitat à prévoir pour les années à venir en pensant à toutes les générations.

Le Prochain Conseil Municipal se déroulera le 28 mars, sur le thème des finances, notamment le vote du budget.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **jeudi 30 mars 2023 à 19h.**

La séance est levée à 22h30

Secrétaire de séance,
M. COLIN Benoît

Maire
M. GILLET

